

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

RUSSIE.

Odessa, 8 mai.
L'amiral Lazaref, commandant en chef la flotte de la mer Noire, a quitté hier la rade d'Odessa à la tête d'une escadre de cinq vaisseaux de haut bord, trois frégates, trois corvettes, un brick et deux bateaux à vapeur.

Nos troupes de terre ont fait aussi un mouvement vers la frontière turque.

Voici comment elles sont réparties : Le corps d'armée du général Lieders, composée de douze régiments d'infanterie, de 4 de lanciers et de 20 régiments de cosaques, sous les ordres de l'etman Wasilewki; total, 50,000 hommes, 20,000 chevaux et 156 bouches à feu, occupe Kichenef, Ismail, Kilia, Skulany, et la ligne du Danube et du Pruth.

Le général baron Radigier, avec un corps de douze régiments d'infanterie, 4 de hussards; total, 36,000 hommes et 8000 chevaux, avec 108 bouches à feu, marche de Kiew à Kamienief Podolski, pour s'échelonner le long de la frontière Moldave.

Le baron Fondes-Osten-Saken, avec 16,000 cavaliers et 66 bouches à feu, a occupé déjà la ligne de Balsa à Otchakoff, et le corps d'armée du général Krents, fort de 42,000 hommes et 126 bouches à feu, a reçu ordre de se rendre à Kiew pour former l'armée de réserve.

Nos communications avec la Turquie sont très-fréquentes, et notre gouvernement prend toutes les mesures pour parer aux événements qui pourront survenir.

ALLEMAGNE.

Le Journal de Francfort assure que le bruit de la retraite du comte Nesselrode et de son remplacement par M. de Tatischeff est entièrement faux; tous deux demeurent aux postes qu'ils occupent actuellement, ce dont on est redevable à l'heureux accord qui règne entre la Grande-Bretagne et la Russie, accord auquel le comte de Nesselrode a si puissamment contribué.

Des frontières de Pologne, 18 mai.

Les mouvements de troupes continuent en Pologne et dans l'intérieur de la Russie. Ce qui motive la réunion des troupes en Russie, c'est un camp que l'empereur Nicolas a l'intention de tenir au mois de juin et pour lequel on a déjà fait les plus grands préparatifs. La famille impériale russe l'honorera de sa présence. Plusieurs princes étrangers ont été invités à y assister et ont accepté ces invitations. Le nombre des troupes qui s'y réuniront sera de 70,000 hommes de toutes armes.

Les mouvements de troupes en Pologne n'ont cependant rien de commun avec ce camp de plaisance, car ils sont motivés par de considérations politiques. Le différend religieux est exploité très activement par les réfugiés polonais. C'est particulièrement de la Belgique que l'impulsion a été donnée, et un comité polonais de Paris s'est chargé de réunir les forces éparses des patriotes polonais et de les mettre aux ordres de la main directrice qui agit sans cesse en Belgique.

Le cabinet russe est instruit de tout cela, il prend donc des mesures de précaution. Naturellement il n'éprouve pas de sympathie pour ceux sous les yeux desquels on forge des armes contre la Russie et il voit avec déplaisir l'indolence qu'on observe à l'égard de ces menées. Bien que cela ne fasse pas obstacle à la reconnaissance du roi Léopold par la Russie, parce qu'on a adopté pour principe, à St-Petersbourg, de suivre en cela l'exemple de toutes les autres puissances, du moment que le roi

des Pays-Bas renonce à toute prétention sur les droits accordés au roi des Belges par la conférence de Londres, cependant on éprouve dans la capitale de l'empire de Russie une grande antipathie pour la Belgique et on ne cherche nullement à la dissimuler.
(Gazette d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — Londres, le 28 mai.

Dans la chambre des lords, séance d'hier, lord Brougham a demandé au ministère quand il présenterait au parlement des mesures relatives au Canada. Lord Melbourne a répondu que l'intention du gouvernement était de le faire dans le plus bref délai possible.

Le comte de Winchelsea a demandé si le noble vicomte avait l'intention d'expliquer les principes qui devaient diriger à l'avenir la conduite du gouvernement. Le ministre ayant répondu négativement, lord Winchelsea a annoncé que vendredi prochain il ferait sur ce sujet quelques observations qui demanderaient une réponse.

La chambre des communes s'est réunie hier à 5 heures 1/2, pour procéder à l'élection d'un président.

M. Handley a proposé de nommer M. Shaw Lefebvre. M. Lushington a appuyé la motion, en disant qu'il était nécessaire de choisir un président dont les opinions fussent conformes aux sentimens de la chambre et du peuple anglais.

M. C. Wynn, sans vouloir rien ôter du mérite du candidat qui venait d'être proposé, a pensé que son honorable ami, M. Goulburn, membre de l'université de Cambridge, réunissait aussi toutes les qualités nécessaires, par sa longue habitude des usages de la chambre et par une plus grande expérience dans la conduite des affaires; il a donc cru devoir proposer à la chambre de le choisir pour président.

M. Patten a appuyé la motion de M. Wynn, et a dit que si M. Goulburn n'était pas aussi connu de la chambre et du pays tout entier, le fait seul d'avoir été proposé comme président par M. Wynn serait une garantie suffisante qu'il est capable de remplir ces fonctions.

M. Shaw-Lefebvre a remercié ses honorables amis de l'éloge qu'ils avaient bien voulu faire de lui, et la chambre de la faveur avec laquelle elle paraissait accueillir leur proposition. Il ne peut cependant dissimuler qu'il ne pourra jamais supporter une comparaison avec l'honorable membre qui quitte le fauteuil, et qui sera toujours regretté. Il connaît la difficulté que la chambre à lui choisir un successeur, et la grande responsabilité qu'assumera sur lui celui qui sera choisi.

Il pourrait donc paraître présomptueux de se présenter pour présider les délibérations de cette assemblée. Il sait qu'il ne possède pas toutes les qualités de son honorable ami, et adversaire, s'il peut l'appeler ainsi, car M. Goulburn a occupé des fonctions élevées qui lui ont donné une grande expérience. Quant à lui, tout en reconnaissant qu'il y a dans la chambre beaucoup de membres plus habiles que lui, il pense qu'aucun ne ferait plus d'efforts pour remplir dignement les fonctions si la chambre le choisissait pour président; il ne céderait à personne pour maintenir l'honneur et la dignité de la chambre, et pour remplir les devoirs qui lui seraient imposés. (Applaudissemens.)

M. Goulburn a adressé aussi quelques mots à l'assemblée. Il a reconnu l'importance des devoirs du président, et a déclaré que si la chambre lui faisait l'honneur de le choisir, il s'efforcerait de remplir ses fonctions; que si, au contraire, on choisissait son honorable ami M. Lefebvre, il s'efforcerait avec le plus grand plaisir et avec non moins de zèle pour la dignité de la chambre, de coopérer avec tous les membres à maintenir l'autorité du président, et à conserver l'ordre et la régularité qui doivent assurer à la chambre, la confiance du pays. (Applaudissemens.)

La chambre s'est ensuite divisée; Shaw Lefebvre, candidat whig, a obtenu 317 suffrages et M. Goulburn, candidat tory,

299. Dans les 317 suffrages pour M. Lefebvre on compte 64 voix irlandaises, et 24 seulement pour M. Goulburn.

M. Shaw Lefebvre a été élu hier au soir président (speaker) de la chambre des communes, à une majorité de 18 voix; il y a vait 620 membres présens.

Les discours des deux candidats, M. Lefebvre et M. Goulburn avant le vote, avaient excité les plus vives acclamations de la part de leurs partisans respectifs.

M. Lefebvre en prenant place sur le fauteuil a dit: Je ne sais comment exprimer à la chambre mes sentimens en cette occasion; mais je la prie d'accepter ma sincère et cordiale reconnaissance de l'honneur distingué qu'elle me fait en m'appelant au fauteuil. J'aurais désiré que le choix fût tombé sur une personne plus digne de cet honneur, mais je puis l'assurer que je ferai mon possible pour bien m'acquitter des fonctions publiques qu'elle m'a fait l'honneur de me confier. (Acclamations.)

La chambre s'est ajournée au lendemain.

Les journaux n'ont rien de neuf sur la question orientale ils reproduisent les articles des journaux français sur cet objet.

S. A. le grand duc de Saxe-Weimar est arrivé ici de Rotterdam.

Le Morning-Herald publie une lettre de quelques membres du comité polonais, qui disent que 5 ou 6 réfugiés seulement sont allés demander des secours au grand duc héritier de Russie, tandis que les 600 autres se contentent de secours que leur alloue le gouvernement anglais, et se trouveraient déshonorés aux yeux des anglais, s'ils recevaient des aumônes d'un prince qui, quoiqu'irréprochable lui-même, n'en est pas moins le fils de l'auteur des maux qui affligent leur pays.

FRANCE. — Paris, le 29 Mai.

Le projet de loi sur les fonds secrets a été adopté hier par la chambre des députés à la majorité de 262 voix contre 71.

Le centre gauche fait partie de la majorité.

M. Passy, ministre des finances a donné les explications suivantes sur la politique intérieure du cabinet:

Ce qu'on nous reproche, c'est d'avoir appartenu à des fractions différentes de cette chambre; c'est d'avoir eu en plusieurs occasions des votes différens, et l'on en conclut que nous ne saurons nous entendre et régler, d'un commun accord, les affaires du pays.

Avant de répondre directement à cette objection, qu'il me soit permis de jeter un coup-d'œil sur l'état de la chambre; et de montrer les possibilités politiques que cet état permet.

Messieurs, pour quiconque observe sans prévention l'état de la chambre, il est évident que l'attitude et la situation respectives de plusieurs des opinions a beaucoup changé et doit changer davantage en core.

Entre diverses sections de cette chambre, dont les votes n'ont pas été les mêmes, vainement chercherait-on des motifs de dissentiment fondés sur des questions politiques assez sérieuses pour prévenir le rapprochement d'hommes également amis des institutions de juillet, également décidés à maintenir dans toute leur intégrité les droits de la couronne et les prérogatives parlementaires.

Ce qui subsiste, messieurs, ce qui fait obstacle, ce sont des préventions, peut-être même des irritations provenant du passé; mais quant à l'avenir, je demanderai aux honorables membres qui croient qu'il est impossible à des hommes, parfois divisés dans le passé, de s'entendre sur l'avenir; de vouloir bien nous dire où sont les questions qui mettent obstacle maintenant à leur union et au rapprochement des esprits sérieux et désintéressés. (Vif assentiment.)

Messieurs, voyez l'état de la chambre; à coup sûr elle est frac-

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE.

(Suite. — Voir nos numéros des 27, 28, 29 et 30 mai.)

En épousant M. Piard, homme du nouveau régime, plébéien courtois et conseiller-d'état au service du gouvernement de juillet, Mlle. Isaura de Loiselay, fille d'un vieil émigré gentilhomme et légitimiste, s'était placée dans une de ses positions ambiguës qui, pour échapper à la raillerie du monde, doivent être soutenues par beaucoup d'esprit, de tact et de caractère. Entre un père et un mari divisés d'opinion politique, l'un fort tranchant dans ses doctrines, l'autre très-entêté dans ses convictions, la jeune femme s'exposait d'abord à jouer le rôle que remplit Hersilie à l'égard de Romulus et de Tatius. Les soixante lieues qui séparent. D... de Paris ôtaient tout prétexte à la discorde qu'edt peut-être fait éclore une résidence commune, car les gens les plus guerroyans en conversation deviennent très-pacifiques dans leurs correspondances; d'ailleurs un beau-père et un gendre ne s'écrivent guère; cet écueil surmonté, restait un embarras non moins sérieux.

Entre la société où Mme. de Loiselay avait été élevée et celle que fréquentait son mari, coulait un torrent grossi par les flots d'une révolution récente, et dont l'intolérance turbulente rendait impraticable le passage habituel d'une rive à l'autre. Où prendre pied, et de quel côté se fixer? Entre le faubourg Saint-Germain et la chaussée d'Antin, il fallait opter. Sur dix femmes ayant la liberté du choix, neuf n'eussent pas hésité un seul instant; car le monde aristocratique exerce sur l'imagination des débutantes une fascination irrésistible. Isaura edt sans doute obéi, comme la plupart à l'instinct de la vanité, sans un événement futile qui exerça sur sa conduite une influence décisive.

Quelque temps avant d'épouser le conseiller-d'état, elle avait fait part de ce projet à l'une de ses amies de pension, mariée elle-même depuis peu avec l'héritier d'une famille de l'ancienne cour. Dans sa réponse, la nouvelle marquise crut devoir avouer à la future bourgeoise qu'elle regardait toujours Mlle. de Loiselay comme sa plus tendre amie; mais que pour obéir aux convenances, ces tyrans du cœur, elle se verrait obligée, à son grand regret, de mettre des restrictions à son intimité avec Mme. Piard. Cette déclaration, emmiellée de protestations de tendresse, ne changea rien à la détermination d'Isaura, qui avait vingt-sept ans et peu de goût pour l'état de fille majeure; mais elle fit à son amour propre une de ces âcres blessures qui laissent après

elle un durable ressentiment. Dans son orgueilleuse naïveté, la jeune marquise avait parlé de mésalliance; Mme. Piard comprit la portée de ce mot su-anné, mais toujours puissant: menacée d'abandon par une ancienne amie, elle pressentit l'accueil qui l'attendait dans les salons où l'appelait sa naissance, mais dont son mariage lui aliénait d'avance les sympathies. Elle aimait mieux rompre sans retour avec l'aristocratie que de s'exposer à son hostilité; ou, ce qui edt été plus cruel, à sa tolérance. De cette résolution dictée par un raffinement d'amour-propre, la jeune femme eut l'art de se faire un mérite; car c'est le propre des esprits habiles de colorer en vertus leurs faiblesses. En arrivant à Paris, Mme. Piard, consultée par son mari sur les visites qu'il convenait de faire, lui répondit tendrement:

— J'irai où vous me conduirez; n'êtes vous pas mon seigneur et maître?

— Il n'y a plus de seigneur et maître sous le régime de la charte-vérité, répondit le conseiller d'état avec un sourire aimable; votre famille a des alliances dans le faubourg St-Germain, et je trouverai tout simple que vous préférerez ce monde là au nôtre. Que mes amis reçoivent un accueil poli dans votre salon, voilà tout ce que je vous demande; pour le reste, composez votre société comme il vous plaira; d'avance je souscris à tout.

— Non, mon ami, reprit Isaura, je n'abuserai pas d'une condescendance que vous regretteriez peut-être un jour. Votre position d'homme politique a ses exigences auxquelles, croyez-le bien, je saurais toujours sacrifier mes sentimens personnels. Le commerce d'un monde hostile au gouvernement pourrait vous attirer des contrariétés qu'il est de mon devoir de prévenir. Je n'ai pas de proches parens dans le faubourg St-Germain; à la rigueur je peux me dispenser d'y aller, et dussé-je être blâmée, je suis décidée à n'y pas faire de visites, car vos intérêts doivent passer avant mes goûts. Ainsi donc vos amis seront les miens; votre société sera la mienne. Je n'irai sans vous nulle part, et je vous accompagnerai partout où vous le désirerez, même à la cour.

Ces dernières paroles, imitées de Ruth à Noëmi, charmèrent d'autant plus M. Piard, qu'il avait souvent redouté de trouver dans sa femme l'insubordination hautaine, dot ordinaire d'une demoiselle de qualité mariée à un bourgeois. Le mari s'enorgueillit d'un succès auquel il n'edt osé prétendre et qu'il attribua naïvement à l'amour qu'il avait su inspirer. La conduite de la jeune femme fut universellement approuvée et citée comme un modèle de dévouement conjugal. Le calcul d'une susceptibilité prévoyante passa pour la résignation d'un esprit sage; quelques uns même y découvrirent un héroïsme véritable; tant aux yeux du monde les sacrifices qui intéressent la vanité semblent d'un accomplissement douloureux!

Il est difficile d'aimer dans les autres les qualités dont on manque soi-même, la privation fut-elle volontaire. Le renard motifé au piège et détestant les queues de ses confrères, est le type grotesque de l'envie alimentée par le regret. Les caractères les plus impartiaux ne parviennent pas toujours à déraciner un sentiment qui germe en secret dans le limon de toute nature humaine. Après son abdication, Sylla edt impatientement souffert un dictateur; dans le monastère de St-Just, Charles-Quint médisait des rois qui avaient la faiblesse de préférer une couronne à une tonsure.

Mme Piard n'edt pas plutôt proclamé son dessein de rompre toute relation avec l'aristocratie, qu'elle se prit pour cette classe d'une aversion qu'aurait à peine motivée une origine plébéienne. Devenue bourgeoise par son mariage, elle adopta les préjugés bourgeois avec la ferveur intolérante qu'apportent les convertis dans la pratique de leur nouvelle religion. Dès lors, l'absurdité des distinctions sociales la révolta; elle prit en dédain l'illustration fondée sur la naissance, et trouva fort ridicules les ancêtres, quoiqu'elle en edt et des meilleurs! Un écusson peint sur le panneau d'une voiture, un domestique à livrée féodale la firent sourcilier ou sourire de pitié; mais par dessus toutes choses, les titres des femmes qu'elle avait connues, devinrent l'objet de sa mortelle antipathie.

— En France il n'y a plus de noblesse que le mérite, disait-elle souve-nt.

— Un titre ne fait cependant pas mal, surtout dans les salons diplomatiques, observait M. Piard, qui depuis quelque temps avait envie de devenir baron.

— Baron! s'écria la jeune femme lorsqu'elle fut instruite de ce projet; je ne souffrirai pas que vous vous donniez un pareil ridicule.

Isaura craignait le ridicule pour elle-même un peu plus que pour son mari. L'idée de se voir élevée à la dignité de baronne constitutionnelle revolta le sang orgueilleux que lui avait transmis une longue suite de gentilhommes. Remonter à demi lui parut plus mortifiant que d'être descendue. Un officier peu sans humiliation redevenir soldat, mais non pas caporal. La baronnie fut donc frappée d'un veto absolu auquel le conseiller d'état dut se soumettre, quoique son amour-propre en souffrit.

— Je me ferai nommer commandeur de la Légion-d'Honneur, pensait-il pour se consoler. Mais, en vérité, je ne comprends pas Mme Piard; une fille de qualité, élevée au Sacré-Cœur! elle devient démocrate à l'air frémir!

Douée d'un esprit vulgaire Isaura edt infailliblement justifié la crainte de son mari en tombant dans les puérités de ce radicalisme de bouidoir, refu-

l'union, et fractionnée de telle sorte qu'aucune opinion, prise isolément, n'y a la majorité.

Je dis plus : dans chacune des sections de la chambre siègent des hommes qui, évidemment, ne sont pas à la place que semble leur assigner la nature de leurs penchans et de leurs opinions.

Que signifie cette confusion, cet éparpillement des hommes et des partis? Que les principes et les idées émanés des faits accomplis, des faits qui, dans le passé, ont été la cause principale de la division des partis, ont perdu de leur force et commencent à s'épuiser; que ces faits nouveaux appellent une récomposition de la chambre, qui s'opérera lentement, et qui, je l'espère, rendra aux partis leur attitude naturelle, et aux délibérations de la chambre leur force et leur dignité.

Quant à nous, on nous disait : Aucune fraction de la chambre n'a la majorité; il en faut plusieurs pour assurer à l'administration, quelle qu'elle soit, une majorité suffisante; et cependant si plusieurs fractions de la chambre fournissent des hommes à une même administration, ces hommes ne s'entendent pas.

Messieurs, des événemens graves nous ont appelés à prendre subitement le ministère; nous aurions manqué à tous nos devoirs en ne répondant pas à l'appel du roi et en hésitant un instant à accepter les fonctions ministérielles. Eh bien! nous n'avions pas à nous occuper du passé : nous étions en présence de l'avenir; c'était l'avenir que nous avions à régler; et sur tous les points nous nous sommes entendus. Entre nous, nulle différence d'opinion à cet égard. Tous nous avons senti qu'il importait d'assurer à l'administration l'énergie et la dignité dont elle a besoin. Tous nous avons reconnu qu'il importait de fortifier la morale publique, qu'il importait de ne jamais avoir recours à la corruption. Tous nous avons senti et compris qu'elle serait le moyen de gouvernement le plus funeste, non seulement à la société, mais aux hommes eux-mêmes qui pourraient supposer qu'elle peut présenter quelque avantage politique.

Je ne rappellerai pas à la chambre que si nous avons déclaré que toutes subventions occultes étaient supprimées, peut-être cet acte nous créera-t-il des embarras particuliers. Quels qu'ils soient, nous persisterons jusqu'au bout, nous tiendrons la parole donnée, bien convaincus qu'à la longue la presse gagnera elle-même en dignité, en sagesse, en modération à l'abandon du système des subventions. (Très-bien! très-bien!)

Votre concours, nous le demandons, parce que nous sommes sûrs de nos intentions, parce que nous sommes fermement résolus à traiter les affaires du pays avec équité, avec prudence, avec modération; et si ce concours venait à nous manquer, sachez-le bien, Messieurs, nous sommes dans un temps où peu de personnes ambitionnent le pouvoir, et où beaucoup le quittent sans regret. (Mouvement général d'approbation.)

M. le ministre de l'intérieur a justifié la conduite de la police dans la dernière émeute.

La nature du dernier complot surtout est telle que, malgré les soins, malgré la vigilance qui pouvait être apportée dans l'exercice des fonctions de la police, il y a eu dans cette tentative quelque chose de si soudain, que la prévoyance la plus habile a pu être mise en défaut. L'autorité pouvait savoir que des sociétés secrètes se reformaient dans la capitale, qu'elles préparaient de sinistres projets, que peut-être l'ordre serait troublé, mais elle ne connaissait pas l'heure précise de l'attaque; elle ne savait pas quand le complot éclaterait, et, comme on le disait tout à l'heure, quel serait le lieu de l'exécution.

En effet, quelle est l'organisation de ces sociétés? On sait qu'elles se composent d'un petit nombre de chefs qui renferment en eux-mêmes la puissance, la force, le secret des ordres, et d'une armée fanatique et façonnée à l'obéissance passive.

Eh bien! que fallait-il faire? Fallait-il, pendant quinze jours, trois semaines, un mois de suite, maintenir dans la capitale une sorte d'état militaire, multiplier partout les appareils de guerre, jeter partout l'alarme, dans une population déjà alarmée, au milieu d'une crise commerciale qui blessait un très-grand nombre d'intérêts? Fallait-il, je le répète, étaler et mettre dans les rues, sur nos places publiques, un immense appareil militaire? L'autorité ne l'a pas pensé; et nous en parlons avec d'autant plus d'impartialité, que nous n'étions pas aux affaires, que par conséquent nous avons examiné la question, la conduite de l'administration dans cette circonstance avec une entière liberté.

Ce sont là des motifs qui l'ont empêché d'avoir recours à des mesures plus décidées.

accoutumé de femmes qui ont plus d'orgueil que de considération; la rectitude de son jugement la préserva d'un pareil ridicule. Les déclamations sur le progrès social, l'affranchissement de son sexe et la moralité du divorce ne lui inspirèrent que le froid dédain par lequel les intelligences pratiques accueillent les théories creuses et inapplicables. Elle n'admit donc dans sa toilette ni bas bleus ni honnets rouges. Au lieu d'épancher maladroitement l'envie dont son cœur était dévoré, elle étouffa tout murmure et chercha le remède qu'elle eut bientôt trouvé. Un agriculteur habile fertilise les champs les plus ingrats, en choisissant les grains selon la terre. Mme Piard appliqua cette méthode à sa position personnelle. Forcée de renoncer à la moisson dorée des privilèges aristocratiques, elle n'eut garde de proclamer ses regrets en laissant sa vie en friche. Le sol de son mariage se trouvait stérile pour la vanité; elle y sema l'ambition, graine vivace qui pousse vite et partout.

— On nait gentilhomme, mais on devient empereur, se dit-elle; M. Piard n'a pas d'yeux, il est vrai, mais il a du crédit, ce qui, après tout, vaut mieux qu'une illustration vaine. Aujourd'hui conseiller d'état, demain il peut être ministre et la femme d'un ministre ne voit au-dessus d'elle rien que la reine.

Seurs jumelles, la vanité et l'ambition procédèrent différemment; la première monta sur des échasses, la seconde s'appuya sur une béquille; car l'une convoitait la grandeur dont l'apparence suffit à l'autre. Mme Piard, ambitieuse de parti pris, adopta les mœurs de sa passion nouvelle. A l'instar de Sixte-Quint elle se vieillit, artifice qui doit plus coûter à une femme qu'à un prêtre. Laisant aux êtres frivoles les soucis de la coquetterie, la prétention au bel esprit, les méditations sur la toilette et toutes les futilités fadeurs qu'impose la mode à ses favorites, elle régla ses habitudes avec une intelligente prévoyance, selon le but qu'elle désirait d'atteindre. Elle prospecta donc le luxe éclatant et le caprice pittoresque également incompatibles avec une dignité sévère; elle n'eut ni meubles de Boule, ni bouddoir à la Pompadour, ni chinoiserie, ni statuettes, ni serre chaude, ni oratoire gothique, ni chasseur empanaché, ni grooms en veste de satin. Deux domestiques bourgeoisement vêtus et de tournure discrète composèrent toute la partie masculine de sa maison, et elle se contenta d'une seule voiture de couleur sombre. On eût dit l'équipage d'une douairière retirée du monde; c'était celui d'une femme marchant à l'assaut du pouvoir.

A son entrée dans la société un peu mélangée où elle devait vivre désormais, inamé Piard montra une assurance de conduite qui rendit superflus les conseils de son mari. Dans le choix de ses liaisons elle consulta l'utilité et non l'agrément. Les beautés en vogue et les hommes à la mode ces beaux à haute tige, devant qui s'ébahit la plèbe des salons, ne lui inspi-

Aussitôt que le désordre a éclaté dans la capitale, toutes les mesures militaires ont été prises, et malgré les malheurs que nous avons à déplorer et que nous déplorons plus que personne, on ne peut pas dire que la répression a été moins énergique, qu'elle a été moins prompte que dans les journées d'avril; je ne parle pas des journées de juin qui avaient été bien plus menaçantes pour l'ordre et pour la société.

M. le ministre parle ensuite de la politique générale du cabinet :

Mon ami, M. le ministre des finances vous a parfaitement expliqué quelle est votre situation.

Sans aucun doute, si dans l'état où se trouve le pays des hommes regardaient aux dissidences du passé, je le répète, il n'y aurait aucun moyen de fonder dans ce pays un gouvernement. Nous avons pensé qu'avant tout il fallait donner au pays un gouvernement qui pût défendre ses intérêts, faire convenablement ses affaires; dans la politique extérieure, soutenir la paix avec honneur et dignité pour le pays; dans la politique intérieure, appliquer un système de fusion, de conciliation des opinions, tâcher de supprimer des dissidences apparentes, pour confondre toutes les opinions au fond semblable dans une véritable et seule opinion.

Nous avons examiné avec une assez bonne foi si nous étions d'accord sur toutes les grandes questions, sur les questions de la politique intérieure et extérieure. Lorsque cet accord a existé, nous avons pensé que nous n'avions pas besoin d'autres conditions de force, de pouvoir, pour faire convenablement les affaires du pays. Il n'y aurait pas de régime parlementaire s'il n'y avait pas accord entre vous et le cabinet, et cet accord ne peut résulter que du vote que nous appelons avec confiance. Nous ne voulons pas seulement d'un pouvoir fondé sur la nécessité, mais sur le libre concours qui doit toujours exister entre les grands pouvoirs de l'état.

— Les ministres nouveaux ont fait leur preuve à la tribune. Leurs discours dans la séance d'hier répondent éloquentement au reproche d'incapacité ou de talent, de conduite articulé par certains journaux contre les membres du cabinet. MM. Passy, Dufore, Duchâtel et Teste ont abordé et discuté franchement toutes les questions posées par les orateurs de l'opposition, et le moment de voter est venu, la chambre s'est empressée de leur prouver sa confiance.

Il est évident dès lors qu'un ministère peut diriger les affaires publiques sans le concours de M. Thiers. Puisque la chance a tourné momentanément contre le chef du centre gauche, ses amis devraient se montrer moins maladroits, et pratiquer de leur côté cette maxime développée hier par le *Constitutionnel*; il faut savoir attendre.

Le discours de M. Passy a fourni la preuve que le ministère était homogène. L'union faisant la force, il semble dès lors que le ministère peut compter sur une existence assurée. Mais quel inquiétant aveu que celui de M. Teste! Le ministère est organisé, mais la société est en pleine dissolution. Le pouvoir débordé ne peut pas toujours prévenir l'émeute. Il faut espérer que l'activité des nouveaux ministres sera utilement employée à renverser cette puissance occulte qui s'élève auprès du pouvoir royal et qui le menace. On peut à cet égard compter sur les louables intentions du gouvernement, il ne manquera pas à sa mission. Les protestations de patriotisme dévoué trouveront partout de l'écho.

On n'a encore reçu jusqu'à présent, ou du moins il n'a été publié aucune dépêche qui autorise à regarder comme officielle la reprise des hostilités entre le sultan et le vice-roi d'Egypte. Il ne faut donc pas accorder aux bruits de guerre de ces jours derniers plus d'importance qu'ils n'en méritent. La ville de Byr étant située sur le territoire qui relève directement du grand-seigneur, son occupation par les Turcs, pourrait bien n'être qu'un simple mouvement des troupes ottomanes sur l'Euphrate, qui n'aurait rien d'hostile. On assure au reste que l'ambassadeur de Turquie a déclaré formellement n'avoir reçu de sa cour aucune nouvelle qui indique que la paix ait été rompue; quant aux nouvelles arrivées par la voie d'Allemagne, elles sont de nature à rassurer les partisans de la paix et à dissiper les inquiétudes que pourrait faire concevoir les mouvements des armées turque et égyptienne. D'ailleurs si des difficultés se sont élevées en Orient, nous pensons que, cette fois encore, la voix de la diplomatie sera assez puissante pour les applanir, sans que l'on ait besoin de recourir au glaive.

Quoiqu'il en soit, la France ne sera pas prise au dépourvu,

rèrent qu'une curiosité mêlée d'antipathie qu'elle dissimula sous une affectation d'indifférence. Loin de briguer elle-même les succès qu'eussent justifiés les agréments de sa figure, elle s'enveloppa d'une réserve, taxée de fierté par les uns, de pruderie par les autres, et sous ce double aspect avantageuse; car si la familiarité engendre le mépris la réserve impose la considération.

Dès son début, Mme Piard passa pour un cœur insensible et pour un esprit profond; renom féminin superbe autant que rare! Sans gaucherie, sans humiliation, sans empressement même, elle parvint à se rapprocher des trois ou quatre femmes politiques dont Paris peut encore se glorifier; astres qui sous la Fronde ou le directoire eussent brillé d'un plus vif éclat, et que menace d'une éclipse totale la virilité fort peu chevaleresque du système représentatif. Dans ce tourbillon de grandes intrigues et de petites affaires, la femme du conseiller d'état trouva son élément naturel. On la vit d'abord, modeste et assidue, graviter autour des planètes suzeraines et, en l'admettant à leur suite, lui frayèrent le chemin; pas à pas, son orbite particulière, à son tour, attira des satellites subalternes; car le crédit possède la vertu communicative de l'aimant, et se froter à la puissance, c'est déjà en acquiescer. Comparez chez la princesse de ***, confidente de la duchesse de ***, Mme Piard put bientôt jouer le rôle de reine sur un théâtre moins élevé. Son salon, qu'elle prit l'habitude d'ouvrir tous les jours, de quatre à six heures, vit affluer des courtisans aussi empressés qu'elle l'était elle-même en plus haut lieu. Ainsi, tout à la fois protégée et protectrice, elle marchait d'un pas rapide à son but, sans s'en écarter jamais. Déjà elle avait surpassé les espérances qu'avait fondées sur elle le mari. M. Piard avait renoncé au célibat parce qu'il n'y avait pas d'homme politique sans salon et pas de salon sans femme. Un an à peine écoulé, il vit des magistrats, des députés, des pairs, des membres du corps diplomatique, des ministres même prendre le chemin de sa maison, y revenir, s'y plaire et former enfin autour d'Isaure une cohorte de plus en plus compacte et importante; il comprit alors la valeur du trésor qui lui était échu en partage, et son ambition personnelle puisa dans celle de sa femme un aliment nouveau.

C'est Mme Roland, plus les manières distinguées et les principes religieux, se dit-elle, se caressant le menton; avec une pareille allée je dois arriver à tout... d'autant plus que la rusticité du bonhomme Roland n'est point mon fait. Le temps du paysan du Danube est passé.

Le conseiller d'état fixa un regard complaisant sur ses soutiers, dont l'éclatant vernis eût scandalisé l'ancien ministre de Louis XVI, puis il se demanda, le cas échéant d'un changement de ministère, quel portefeuille lui pourrait convenir : la justice, l'instruction publique ou les finances. Réflexion faite, il trouva que tous lui convenaient, et qu'il convenait à tous.

elle saura, nous en avons l'assurance, agir comme il convient à une grande nation.

— Le courrier de cabinet Gallois est arrivé à Paris hier dans la soirée, venant de Vienne. On assure qu'il était chargé de dépêches de Constantinople relatives aux affaires turco-égyptiennes. Sa présence à l'hôtel du ministère des affaires étrangères dans la soirée, a fait penser que ces dépêches étaient d'une haute importance.

— Le correspondant du *Journal des Débats* lui transmet les détails suivans sur la prise de Djidjelli :

« Alger, le 18 mai 1839.

« Les avantages de l'occupation de Djidjelli ont été vivement sentis par tout le monde; elle se lie à un système d'établissement de postes permanens dans toute la province de Constantine. Elle avait aussi pour but de punir les habitans de ce port d'avoir capturé et gardé prisonnier, jusqu'à ce jour, malgré d'instances réclamations, l'équipage d'un brick marchand poussé à la côte il y a six mois. On rapporte que les environs de la ville sont très-beaux et d'une défense facile. On sait que nous nous en étions déjà emparés en 1664. Dès que les troupes seront bien établies, le commandant de Salles ira joindre le général Galbois pour fonder des établissemens à Djemilah et à Sétif. Cette province, où nous n'avons encore aucun ennemi puissant, est pour nous d'une importance trop grande pour que nous ne nous hâtions pas d'y asseoir notre domination d'une manière forte et permanente.

» Pendant que ce brillant coup de main s'effectuait, le gouverneur-général achevait de prendre quelques dispositions pour compléter le système de défense de nos frontières de l'Est. Avant-hier matin, deux colonnes sont parties pour aller s'établir au marché de l'Arbaa et à l'Oued-Berje, deux points intermédiaires entre le camp de Fouldou et le blockaus d'Ouled-Atacha. Ces deux établissemens complètent la chaîne des postes qui doivent entourer et couvrir nos possessions de la Mitidja.

» On croit généralement qu'une expédition plus importante se prépare. Notre commerce est dans un moment de crise; presque toutes les maisons juives ont suspendu ou du moins retardé leurs paiemens. Mais tout le monde est bien convaincu que l'avenir de notre colonie n'est pas du tout compromis, et que nous devons au contraire attendre d'heureux résultats des événemens qui semblent se préparer.

— Une mesure fort importante vient d'être prise par la police de Paris. Nous la faisons connaître dans l'espoir qu'on en prendra note dans les départemens. Le préfet de police a fait recommander aux directeurs des théâtres, de faire démonter tous les soirs les fusils qu'ils possèdent et qu'on leur permet d'avoir pour le service des représentations. On a remarqué, en effet, que les jours d'émeute les factieux se jetaient toujours de préférence sur les magasins d'armes des théâtres.

— On assure que la compagnie du chemin de fer des Plateaux va être autorisée à construire à ses frais le chemin de fer jusqu'à Pontoise; ce serait à ce que l'on croit une bonne spéculation, et, de plus, un commencement d'exécution d'une des grandes lignes des chemins de fer.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 30 mai.

M. Michel Toselly, consul de Belgique à Salonique, a obtenu du gouvernement ottoman les bérats et firman qui l'autorisent à exercer ses fonctions; il a été reçu officiellement le 14 mars dernier par Izzet Mehemet pacha, lieutenant-général (caïmacam) de Salonique.

Le nouvel agent belge a reçu du pacha l'accueil le plus distingué. A cette occasion, le pavillon belge a été solennellement arboré sur l'habitation consulaire et salué par des décharges de mousqueterie. Les consuls de France, d'Angleterre, des Etats Unis, de Toscane, de Suède, de Danemark, de Sardaigne, de Naples, d'Espagne, de Grèce, etc., arborèrent également leurs grands pavillons. Le dimanche suivant, M. Toselly a reçu la visite du corps consulaire et des notabilités de la ville qui sont venus le féliciter. Tout porte à croire que le gouvernement belge n'aura qu'à se louer d'avoir chargé M. Toselly des intérêts du commerce de Belgique dans une localité qui, par l'abolition du monopole, est appelée à reprendre une partie de son ancienne importance commerciale.

— Il n'y a guère plus d'un an qu'un homme subit une opération à l'hôpital St.-Jean d'un calcul vésical si extraordinaire que les fastes de l'art n'en mentionnent point de pareils : il pesait un kil. 15 d. Le même phénomène se représente aujourd'hui

Quant aux départemens politiques, tels que l'intérieur et les affaires étrangères...

— On verra plus tard, se dit-il; bien fort qui sait attendre. Pitt a dû à la patience la moitié de ses succès.

Tandis que M. Piard rêvait portefeuilles, sa femme poursuivait avec une infatigable persévérance l'œuvre qu'elle avait si adroitement commencée. L'hirondeille construisant son gîte brin à brin, n'y apporte pas plus de soin qu'elle n'en mit à consolider le nid où couvait son ambition. Elle fréquenta peu de femmes, soit qu'elle les trouvât inutiles et peut-être dangereuses, soit qu'une société frivole n'eût aucun attrait pour son esprit sérieux. Les poètes, les artistes, les romanciers, si recherchés des maîtresses de maison, ne jouèrent chez elle d'aucune prérogative dont ils pussent abuser. Elle les regrettait sans les rechercher, car son plan invariable était de donner à son salon une physionomie politique qu'eût nécessairement altérée le coloris littéraire.

En revanche, les hommes attachés aux affaires furent accueillis par elle avec empressement, en attendant qu'elle les utilisât; elle fut aimable pour tous, même pour les petits qui pouvaient grandir. Les ennuyeux enfin eurent aussi part à son sourire; elle savait que ces gens là sont toujours ceux qui font le mieux leur chemin.

Mme Piard prit peu à peu sur les personnages importants de son cercle habituel l'ascendant que refusent rarement à une femme jeune, jolie, spirituelle et adroite, les hommes atelés au timon de l'état. Elle essaya prudemment cette puissance avant de l'exercer. Un bureau de timbre accordé sur sa recommandation à une veuve intéressante dont elle se souciait fort peu fut le premier grain d'un chapelet de faveurs qui se trouva bientôt aussi garni que le rosaire d'une dévote. Sûre alors de son influence, elle ne laissa échapper aucune occasion d'en faire usage; places administratives, promotions militaires, avancement judiciaire, tout se trouva de son ressort. Son crédit en un mot, devint une chose reconnue et désormais hors de discussion.

— On ne peut rien lui refuser!

Cette phrase acquit l'autorité d'un axiome dans la sphère où vivait la femme du conseiller d'état.

Telle était la position exceptionnelle qu'à force d'esprit, de volonté et de persévérance, était parvenue à se créer Mme Piard, espèce de ministre en cornette et non responsable, au moment où Victor Deslandes arriva à Paris. On voit qu'entre ces deux êtres, avant même qu'ils se fussent connus, existait une secrète sympathie, semblable à l'affinité de Pacier et du sillex, durs et froids tous deux, et dont cependant peu jaillit la flamme.

CHARLES DE BERNARD. (La suite à un no prochain.)

dans le même établissement. Le malheureux atteint de cette grave affection est un garçon brasseur, grand, robuste et jouissant d'une excellente santé. La pierre qu'il porte dans ses entrailles, quoique moins grosse que celle dont il est parlé ci-dessus, présente néanmoins des dimensions si considérables que les méthodes ordinaires ne sauraient lui être appliquées avec quelque chance de succès. Dans cette circonstance, M. André Uytendaeve a résolu de gruger le corps étranger au moyen du ciseau et du maillet. De nombreux éclats sont déjà sortis par les voies naturelles, et si aucune complication ne vient entraver l'opération, il y a lieu d'espérer qu'avec du temps et de la patience on parviendra à réduire le calcul à un volume tel qu'il puisse être brisé avec les instruments ordinaires de la lithotritie. Du reste l'opéré se porte à merveille et ne souffre point, pendant les manœuvres délicates exercées sur sa personne. C'est la première fois que la lithotritie ou brisement de la pierre sans opération sanglante est pratiquée en Belgique.

Ce matin a été célébré à l'Hôtel-de-Ville, le mariage civil de M. Adolphe Bouchet, notre premier rôle, avec M^{lle} Robillard, qu'on dit lui apporter une fort belle dot. Les témoins du marié étaient MM. Ch. de Brouckère, directeur de la Monnaie et le baron d'Anethan; ceux de la mariée, MM. Baptiste, notre financier, et Desmousseaux, acteur-sociétaire du Théâtre Français. On assure que M. Ad. Bouchet nous quitte à l'expiration de l'année dramatique pour rentrer au Théâtre Français.

La bénédiction nuptiale a été immédiatement donnée aux nouveaux époux dans l'église de Finistère, en présence de la grande majorité des camarades de M. Ad. Bouchet.

La séance du sénat a été aujourd'hui on ne peut plus animée. Au moment où on allait reprendre la suite de la discussion sur la motion d'ordre faite hier par M. le comte de Quarré pour remettre à l'ordre du jour le projet de loi sur la circonscription judiciaire du Luxembourg, M. le comte Duval de Beaulieu a opposé à cette motion une demande de question préalable, attendu que M. le comte de Quarré n'avait pas suivi la marche formellement prescrite par le règlement.

Cette proposition a soulevé des débats très-longues et très-vifs à la suite desquels la question préalable a été écartée, et la motion de M. le comte de Quarré a été adoptée.

La loi sur la circonscription judiciaire du Luxembourg a donc été remise à l'ordre du jour.

Le sénat s'est ensuite occupé de la loi relative au péage sur l'Escaut. M. Dumon-Dumortier avait déposé un amendement qui avait été sous-amendé par M. Cassiers. Une longue discussion s'est établie sur ces amendements. M. Cassiers a ajouté de nouveaux développements à sa proposition et s'est attaché à prouver que la seule manière de protéger efficacement le commerce maritime était d'établir des droits différentiels.

Les amendements combattus par MM. le ministre des finances, le comte Vilain XIII, le comte de Baillet, ont été rejetés par appel nominal, par 20 voix contre 9.

Les articles du projet ont été ensuite adoptés, et la loi votée par 22 voix contre 8.

Le sénat se réunira ce soir à huit heures et demie pour discuter l'ensemble de plusieurs projets de loi.

Bruxelles, le 27 mai. — (5 heures.) — C'est quasi-fête aujourd'hui; la bourse a cependant été un peu plus animée; il y avait des demandes pour plusieurs valeurs. Les nouvelles extérieures sont plus favorables; il est temps que les affaires reviennent à leur état normal.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 5/8 P., 4 p. c. 92 A., 5 p. c. 72 1/2 A., 5/8 fait et restant P. Société Générale titres en nom n. 775, certificats au porteur émission de Paris 1845 A.; Société de Mutualité 1055 75 - 655 (105 5/8 1/2) et A., Banque de Belgique 795 (79 1/2) A., Société Nationale 1000 (100) P., Sarcelong-champs 1500 (150) A., L'actif espagnol moins voulu que la veille reste à 18 7/8 P.

Anvers, deux heures 3/4. — par voie télégraphique. — Ardoin 18 7/8.

LIÈGE, LE 31 MAI.

Le nouveau ministère français vient d'être consolidé par le vote de l'immense majorité de la chambre des députés qui lui a accordé les fonds secrets. Le ministre Melbourne a aussi remporté un triomphe sur les Tories, en faisant nommer à la majorité de 18 voix, son candidat à la présidence. Les deux crises ministérielles peuvent donc être regardées comme étant à leur fin.

Une circulaire de M. le gouverneur de notre province en date du 24 de ce mois, adressée aux collèges des bourgmestres et échevins, porte ce qui suit :

Par arrêté du 17 de ce mois, Sa Majesté a autorisé le licenciement des miliciens de la levée de 1829 et de ceux de la même classe appelés ultérieurement sous les armes en vertu de la loi du 4 juillet 1852.

Les hommes de cette catégorie ne pourront toutefois obtenir leurs congés, qu'après avoir terminé leurs comptes de masse avec leurs corps respectifs. Mais comme la majeure partie de ces miliciens appartenant au 18^e régiment de réserve, on conçoit que s'ils se présentaient tous à la même époque, l'administration de ce régiment ne pourrait faire le travail, et qu'alors il y aurait des ajournements préjudiciables au service, et même aux intérêts.

En conséquence, le chef de ce régiment a fixé les jours où les miliciens des différents arrondissements pourront être admis au bureau du quartier-maître, rue Mont-Saint-Martin, à Liège :

Savoir :

Ceux de l'arrondissement de Liège,	du 6 au 15 juin prochain;
Idem de Verviers,	du 16 au 25 juin id.;
Idem de Huy et Waremmes,	du 26 juin au 10 juillet.

Les hommes de la même levée qui appartiennent à d'autres régiments recevront des informations spéciales, énonçant les lieux et les lieux où ils devront se présenter pour faire apurer leur décompte.

Dans une autre circulaire en date du 15 mai, M. le gouverneur appelle l'attention des autorités communales sur les inconvénients graves qui résulteraient pour la classe ouvrière, de la circulation dans le pays de la monnaie de cuivre de France (pièce de 5 et 40 centimes.) Il engage les autorités à exhorter leurs administrés à les refuser entièrement.

M. l'administrateur de la sûreté publique a informé MM. les gouverneurs que les employés de la douane sont aujourd'hui chargés, spécialement aux frontières, de la vérification des passeports et du visa de ceux qui auront été reconnus réguliers et valables. En conséquence, M. le gouverneur de notre province vient d'inviter les collèges des bourgmestres et échevins de ne plus retirer aux voyageurs, comme le prescrivait les instructions antérieures, les passeports qui auront été visés aux frontières par les employés des douanes.

On lit dans le Commerce belge :
Des renseignements puisés à bonne source nous permettent

d'assurer que, si l'échange des ratifications n'a pas lieu demain, terme de rigueur fixé par les traités, il aura lieu sous très peu de jours. Tous les cabinets sans exception, ont envoyé à Londres les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de cette formalité finale, sur laquelle les journaux hollandais eux-mêmes sont d'accord avec ce que nous disons.

M. le comte d'Oultremont de Liège, vient d'être nommé chargé d'affaires de la Belgique près du Saint-Siège. Il partira incessamment, accompagné de M. d'Hoogvorst fils, son gendre, en qualité d'attaché à la légation.

Le sénat a tenu hier un comité secret, dont l'objet est resté secret jusqu'à présent. Il donne lieu à de nombreux commentaires. On dit que les ministres ont fait une question de cabinet, du vote affirmatif ou négatif sur l'ajournement de la loi relative à la circonscription judiciaire du Luxembourg. Nous pensons qu'il y a exagération dans ce bruit.

Nous avons annoncé hier, d'après la Gazette d'Augsbouurg et d'autres journaux allemands que, M. le prince Estherazy, avait quitté Vienne, porteur des ratifications des traités du 19 avril. M. le prince Estherazy, ambassadeur près de la cour de Londres, est arrivé hier au soir à Bruxelles, où il est descendu à l'hôtel de Belle-Vue. S. E. est reparti ce matin, continuant sa route, il arrivera demain à Londres.

La nomination de M. Raikem au ministère de la justice, signée mercredi par le roi, n'est pas encore publiée par le Moniteur.

MM. Zoude et Eugène Desmet, viennent d'être nommés commissaires près de la Banque de Belgique, en remplacement de MM. Desmaizères et Smits.

On a remarqué hier à Anvers, une très-grande activité dans les transactions commerciales, en café surtout, dont 2600 balles St-Domingue et Brésil ont été vendues.

On écrit de Courtrai, 28 mai :
Les entrepreneurs du chemin de fer de cette ville à la frontière de France ont commencé hier leurs premiers travaux.

Les Hollandais s'occupent du désarmement de Lillo, qui après l'échange des ratifications sera remis aux troupes belges.

La Gazette d'Augsbouurg, dans un article que nous reproduisons plus haut, annonce positivement que l'empereur de Russie, malgré ses répugnances, répugnances qui ne prennent point leur source dans la Constitution belge, a ratifié les traités du 19 avril.

Nous pouvons ajouter que déjà l'empereur Nicolas a nommé son représentant près de notre cour, et qu'avant un mois, celui-ci sera à son poste.

C'est M. O'Sullivan de Grass, qui sera envoyé à St-Petersbourg, où il sera, dit-on, fort bien accueilli, parce qu'il est connu de l'empereur. On ne parle pas du remplaçant de M. O'Sullivan à Vienne.

On écrit de Lille, 28 mai :

L'armée du Nord a commencé son mouvement de retraite; le troisième de ligne qui en faisait partie, et qui depuis un an se trouvait dans notre ville comme supplément de garnison, nous a quitté hier matin, en se dirigeant vers le centre de la France.

Nous lisons ce qui suit dans le Handelsblad d'Amsterdam du 30 mai :

« Tout ce que les journaux belges et français racontent des refus de la part de l'Autriche et de la Russie de ratifier le traité du 19 avril, ne sont que choses controuvées et qui n'ont pas le moindre fondement. »

La société des étudiants de l'université libre de Bruxelles vient d'adresser une lettre aux étudiants des universités de Gand et de Liège pour les engager à démissionner aux chambres une disposition législative qui consacre le principe de l'égalité de toutes les universités dans le jury d'examen sans préférence pour aucune d'elles.

On écrit d'Anvers, 28 mai :

Un bataillon du 2^eme. chasseurs à pied, venant de Turnhout, est logé chez l'habitant et partira demain pour tenir garnison à Malines.

La 11^e batterie montée arrivera demain en cette ville pour y rester en garnison, venant également de Turnhout.

Le 1^{er} régiment de chasseurs à pied arrivera ici demain pour y faire le service de garnison.

On voit par ces divers mouvements qu'on dégarnit les frontières hollandaises et qu'on prend des dispositions pour placer enfin la Belgique sur le pied de paix.

De leur côté, les Hollandais s'occupent du désarmement de Lillo, qui après l'échange des ratifications sera remis aux troupes belges.

L'affaire contre MM. Biré et de Brouckère, prévenus de s'être fait réciproquement des blessures en duel, a été appelée ce matin devant le tribunal correctionnel; quatre témoins, MM. le duc de Sables, pair de France; le général Knyff; J. Behr; et Behr, ambassadeur à Constantinople, étaient cités; un seul témoin, M. J. Behr, a comparu. M. de Brouckère n'est entré devant le tribunal que quand le témoin avait presque fini sa déposition, et il a proposé une fin de non-recevoir, fondée sur ce que le tribunal serait incompétent, vu sa qualité de militaire; M. de Brouckère a clairement et logiquement exposé ses moyens. M. Biré, par l'organe de l'avocat Wins, s'est formellement opposé à ce que le tribunal se déclarât incompétent. Le ministère public, par l'organe de M. Willhadz, s'est joint au système de M. de Brouckère et a conclu à ce que le tribunal se déclarât incompétent, quant à M. de Brouckère.

Après avoir délibéré pendant une heure et demie, le tribunal a prononcé un jugement par lequel il se déclare incompétent pour connaître de la prévention mise à charge de M. de Brouckère. Après la prononciation de ce jugement, M. de Brouckère a quitté le banc des prévenus. M. J. Behr a continué sa déposition et a déclaré que le combat s'était passé loyalement et d'après les conditions réglées entre les témoins. M. Biré interrogé a convenu du fait; le ministère public a requis l'application de l'art. 311 du code pénal, et le tribunal a déclaré qu'il serait prononcé après-demain.

Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés réguliers du royaume, pendant la 4^e semaine du mois de mai :

Arlon, froment 20 55, seigle 15 48; Anvers, f. 24 75, s. 15 64; Bruges f. 22 55, s. 12 50; Bruxelles, f. 25 06, s. 14 27; Gand, f. 22 00, s. 12 00; Hasselt, f. 24 80, s. 15 00; Liège, f. 25 09, s. 15 78; Louvain, f. 25 65, s. 14 10; Namur, f. 24 52, s. 14 44; Mons, f. 23 50, s. 11 56.

Il résulte des dispositions, combinées ensemble, des lois du 31 juillet 1854 et du 5 janvier 1859, ainsi que de l'état ci-dessus : 1^o Que les grains et farines de froment et de seigle sont désormais, et jusqu'au 15 juillet 1859 exclusivement, admis à l'entrée du royaume à un droit de balance de 50 centimes par

1000 kil.; 2^o que les grains et farines de froment et de seigle continuent d'être prohibées à la sortie; 3^o que les pommes-de-terre et leurs farines restent prohibées à la sortie.

L'administration du chemin de fer est sur le point de réaliser une mesure qui lui fera le plus grand honneur. Elle se propose de transporter à bon marché par convois à petite vitesse les ouvriers et les paysans des environs des grandes villes, partant le matin de très bonne heure pour leur ouvrage. De cette façon l'administration répondra victorieusement à ceux qui lui reprochaient de vouloir dépopulariser le chemin de fer.

A propos des plaintes que l'intérêt mesquin des localités ne manque jamais de formuler sur les règlements des heures de départ quels qu'ils soient, il est bon de rappeler que le service ne peut être organisé rationnellement que sur la ligne d'Anvers à Bruxelles, où une double voie est établie. Sur tous les autres points il ne faut pas oublier que l'administration lutte, avec une intelligence qui étonne les anglais eux-mêmes, contre les immenses difficultés d'une voie unique.

On écrit de Francfort-sur-Mein : « M. B..., fils d'un de nos plus riches banquiers chrétiens, épousa à Londres, il y a dix-huit mois, une demoiselle appartenant à une famille fort honorable, mais peu fortunée. Le père du sieur B... n'avait pas consenti au mariage, et il laissa les deux jeunes mariés sans ressources. Malheureusement l'éducation du sieur B... fils paraît avoir été négligée, et il ne trouva pas moyen de se créer une existence indépendante à l'étranger. Réduits enfin à un état voisin de la misère, M. B... fils et sa femme résolurent de se jeter aux pieds de M. B... pour implorer son pardon. Arrivés dans les environs de Francfort, ils s'adressèrent d'abord par écrit au père; leurs lettres restèrent sans réponse; ils se rendirent à Francfort, et repoussés des hôtels par leur extérieur misérable, ils trouvèrent un gîte dans une taverne du dernier rang. La demande d'une aumône ayant été repoussée par le père, les jeunes époux résolurent de se donner la mort, et ils prirent de l'arsenic. La femme qui, dit-on, n'avait pris aucune nourriture depuis trois jours, succomba après trois heures, dans d'affreuses convulsions. Le mari fut sauvé, grâce à l'arrivée du maître de l'hôtel, qui lui fit prendre un contre-poison. Ce jeune homme vient d'être arrêté sous la prévention d'assassinat commis sur la personne de sa femme. »

NOUVELLES ELECTORALES.

Une réunion préparatoire d'électeurs a eu lieu hier à la Halle des Drapiers. Environ cent cinquante électeurs avaient été convoqués, pour neuf heures du matin, par les soins de M. Hubart, membre de la députation permanente des états provinciaux. Une cinquantaine seulement ont répondu à l'appel.

A dix heures et demie la séance s'est ouverte. Dans une courte allocution M. Hubart a indiqué l'objet de la réunion. Il a ensuite donné lecture des noms des candidats proposés et qui sont au nombre de huit :

MM. Delfosse, Deliége, Kœller, Destriveaux, Max, Lesoinne, Fleussu, Grandgagne, Cralle.

Après avoir exposé les titres de quelques-uns de ces candidats, le président provisoire a insisté sur la candidature de M. Deliége, qui, exerçant les fonctions de notaire, dans le canton de Fléron, doit amener ainsi bon nombre de voix à l'opinion libérale.

M. Hubart, en terminant, a invité l'assemblée à composer un bureau définitif. On a proposé de déléguer la présidence à M. Hennequin, ancien gouverneur du Limbourg, qui a décliné cet honneur. Elle est donc restée à M. Hubart.

Après quelques conversations, un des membres de la réunion a fait la motion de se réunir prochainement et d'inviter tous les électeurs à se présenter; mais cette motion a été rejetée.

Il a été décidé ensuite qu'on se réunirait dimanche prochain, et qu'un plus grand nombre d'électeurs seraient appelés à cette réunion.

Une souscription destinée à payer les frais de convocation a été proposée. Mais la liste, dit-on, n'a reçu que trois ou quatre signatures.

Il est difficile de rien préjuger sur cette première opération. Cependant nous ne craignons pas d'affirmer que M. Max, Lesoinne a rencontré beaucoup de sympathies et son nom a été prononcé par presque tous les électeurs présents.

Nous faisons cette observation, parce que l'adoption de la candidature de l'honorable président de la chambre de commerce, appuyée par toutes les opinions à la fois, atteste un progrès dans nos mœurs constitutionnelles. Ce fait prouve que nous sommes déjà loin des discussions irritantes des partis, et que les électeurs veulent, avant tout, envoyer aux chambres des hommes intègres, capables de défendre également les intérêts moraux et matériels.

Pour ce qui nous concerne, nous nous félicitons d'être, sur ce point, d'accord avec l'immense majorité de la cité.

GARDE CIVIQUE. — Elections du 30 mai.

5^{me} compagnie, 1^{er} bataillon, 1^{re} légion. — Sergent: M. J. Jacques Renard. — Caporaux: MM. Degueidre, Thommel, Grandjean et Brinckmans.

1^{re} compagnie, 2^{me} bataillon, 1^{re} légion. — 1^{er} lieutenant: M. Nicolas Legend; M. Legend occupant la place de sous-lieutenant. M. Joseph Arnold Colson est nommé à ce dernier emploi. — Sergens: MM. Mathieu Joseph Gerlach et Horky. — Caporaux: MM. Jean Henri Bertrand, Henri Joseph Hamackers, Victor Moreau et Jean Henri Raskin.

2^e compagnie 2^e bataillon 1^{re} légion. — Capitaine: M. Hyacinthe Dubois, M. Hyacinthe Dubois occupant la place de 1^{er} lieutenant. M. François Monier est nommé à ce dernier emploi. — Sergens: MM. Jutu, Vunclier, Palante et Joseph Henard. — Caporaux: MM. Henri Scronx, Guillaume Masset, Joseph-Gilles Jamart et Louis Grandjean.

Les personnes qui ont fait usage de la pommade du savant professeur Dupuytren, sont unanimes sur ses merveilleuses propriétés, ce qui nous engage à la recommander de nouveau à nos lecteurs. (Voir notre n^o du 15 mai aux annonces.)

Le sieur Borguet demande l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire au lieu dit Laven, sur un terrain acquis par l'administration du chemin de fer.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 29 mai 1859.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 30 MAI.

Naissances: 5 garçons, 5 filles.
Décès: 5 garçons, 1 fille, 5 hommes, 1 femme, savoir :
Gérard Libert, âgé de 75 ans, armurier, au Thier à Liège, veuf de Marie George. — Bernard Joseph Gohy, âgé de 58 ans, manoeuvre, rue St-Eloi, veuf de Marie Madeleine Hansez. — Jean Mathieu Henri Lemaire, âgé de 47 ans, rentier, rue Hors-Château. — Nicolas Joseph Moreau, âgé de 42 ans, fleur, rue des Ecoles, époux de Marie Barbe Deheselle. — Jean Joseph Poitiers, âgé de 21 ans, soldat au train d'artillerie. — Anne Joseph Peré, âgé de 50 ans, sans profession, faubourg Ste-Marguerite. — Marie Joseph Leclerc, âgée de 48 ans, couturière, rue St-Jean en He, veuve de Louis Joseph Bruyère. — M. Elis. Sophie Ghysens, âgée de 55 ans, rentière, Mont St-Martin, épouse de Henri Guil. M. Magis.

ANNONCES.

A CEDER de gré à gré, une RENTE annuelle et perpétuelle de 436 frs. 93 c., au capital de 14,564 frs. 42 c. Cette rente, d'origine patrimoniale, est parfaitement constituée et servie. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 573

A VENDRE.

à un taux avantageux et avec facilité de paiement
LA PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE D'ENGIHOUL,

sur la rive droite de la Meuse et dans l'un de ses plus beaux sites. CE BIEN SE COMPOSE :
1° D'un JOLI CHATEAU, avec une belle cour; jardins, anglais et potagers; pelouse; étangs; fontaines; ruisseaux et taillis;
D'une fort bonne exploitation, dont les bâtiments sont séparés de l'habitation de maître.
L'ensemble de la propriété se trouve dans l'état le plus satisfaisant.
S'adresser au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, N° 2, à Liège. 614

Le LUNDI 10 JUIN 1859, à 10 heures du matin,

Le notaire SERVAIS adjugera publiquement, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 2, savoir:

1. Une grande maison,

En bon état, avec cour derrière, située à Jemeppe, sur Meuse, et tenant, d'un côté, à la place de l'église; d'un autre à Denis Bicheroux; d'un 3^eme. à Toussaint Galler.

2. une petite maison,

Contigue à la précédente et joignant, de deux autres côtés, à François Bicheroux.
S'adresser au notaire, pour toutes communications ultérieures. 672

VENTE

Maison et autres Biens

LUNDI, 3 JUIN 1859, à trois heures après-midi, le notaire SERVAIS adjugera publiquement, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, N° 2, et en SIX LOTS,

LES

PROPRIÉTÉS BATIES

ci-après désignées; savoir:

1^{er} LOT.

TROIS MAISONS contigues, distribuées en dix logements séparés, situées au faubourg St-Gilles, à Liège, et portant les N° 367, 368 et 371 vieux.

Derrière ces maisons, se trouvent deux vastes bâtiments, récemment construits et disposés pour une fabrique, avec plusieurs cours assez spacieuses.

2^e, 3^e, et 4^e LOTS.

Les TROIS MAISONS, N° 69, 71 et 73 nouveaux, situées à Liège, près de la porte d'Amercoeur.

5^e LOT.

La MAISON, N° 551 vieux, 57 nouveau, sis à Liège, rue du Pont d'Avroy.

6^e et Dernier LOT.

La MAISON, N° 56, située à St-Nicolas, commune de Liège, avec jardin y contigu; ces objets tenant, d'un côté, au chemin; d'un autre au sieur Arnold Marcotty; d'un troisième, à Arnold Bertrand; d'un 4^e, à Jean et Simon Grillot.

La vente offre les garanties convenables et des facilités de paiement.
S'adresser au notaire, pour indications ultérieures. 651



A VENDRE un jeune et joli CHEVAL de SELLE, robe grise, sans vice, défaut, ni caprice. S'adresser, rue du pont d'Avroy, n. 587. Il est pour peu de jours en ville.

MARDI 4 JUIN 1859, à 2 heures de relevée,

Le notaire DELBOUILLE vendra dans la cour de l'Hôtel de l'Aigle-Noire, à Liège, rue Féronstrée,

une très-belle pouliche

Prenant 5 ans, n'ayant jamais servi qu'à la charrue. Ce beau-cheval est propre au cabriolet et pour un officier de cavalerie.
On la garantit sans défauts, vices ni caprices. 690

AVIS.

IL SERA PROCÉDE

Le 15 Juin prochain,

Au ministère de la guerre, à Bruxelles, A L'ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE DE LA VIANDE

Nécessaire aux troupes qui occupent le camp de Beverloo, pendant les six derniers mois de l'année courante. Il pourra être pris au bureau militaire de l'administration provinciale, connaissance du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.
A Liège, le 29 mai 1859.

VENTE VOLONTAIRE

D'UNE

MACHINE A VAPEUR.

DE LA

force de 26 chevaux,

Presses hydrauliques, Pompes d'injection, Tambours coniques, Chaudières, Cuves, Serpentin, Grues, Filtrés à soupape, Soupapes, Outils et Attirails de Forge, de Menuisier et de Mécanicien, etc., etc.

Le notaire ELIAT, résidant à Bruxelles, Longue rue Neuve, n° 72, VENDRA au plus offrant, savoir:

1° A MALINES, AU GRAND ETABLISSEMENT, PRÈS DE LA STATION DU CHEMIN DE FER,

Le MARDI 4 juin 1859, à 9 heures du matin,

LES OBJETS SUIVANTS:

1. Une Machine à Vapeur, de la force de 26 chevaux, construite en 1857, par Claud Girdwood, de Glasgow, entièrement neuve, n'ayant jamais servie, à basse pression, mais avec tous les appareils nécessaires pour la faire travailler à haute pression, ou sur le système d'expansion, avec deux chaudières à vapeur, foyer, etc.

2. Quatre Presses Hydrauliques verticales, avec piliers tournés en fer battu, pistons de 12 pouces anglais, ayant chacune 91 plaques de pression, propres à l'emballage de la pression des matières premières ou des étoffes de laine, de coton, etc., à la pression des huiles oléagineuses ou des graisses, de la construction de Hayward Tyler, de Londres, successeur de Bramah. Ces presses ont une force de 432 tonneaux chacune.

3. Deux Presses Hydrauliques verticales, montées dans des cadres de fonte, avec pistons de 10 pouces anglais et 50 plaques de pression chacune, propres aux mêmes usages que ci-dessus, et construites par MM. Mandsley et Field, de Londres.

4. Une Presse Hydraulique horizontale, avec appareil pour chauffer à la vapeur, citerne d'eau froide, couvercle et fond de cuivre, 40 plaques de circulation, chaîne et contrepoids, piston de 10 pouces anglais de diamètre, de la construction de Plenty et Wyatt, de Londres.

5. Deux paires de Pompes d'Injection à double corps de pompe, respectivement de 1 1/2 et 3/4 pouces, montées dans des citernes de fer de fonte, avec soupapes, pour plusieurs presses, montées chacune avec un volant et manivelle, de manière à pouvoir les faire agir au moyen d'une machine à vapeur ou par la force de l'homme. L'une de ces pompes est construite par Mandsley, l'autre par Tyler, de Londres, et sont d'une construction entièrement neuve.

6. Deux Tambours Coniques pour accroître ou diminuer la vitesse de l'arbre moteur d'une machine à vapeur, avec vis régulateurs, contrepoids et accessoires, de l'invention de MM. Mandsley et Field, pour régulariser le mouvement des pompes pour presses hydrauliques, mises en mouvement par une machine à vapeur.

7. Deux Chaudières ou Cuves en fer de fonte, avec soupapes de décharge, de nouvelle invention, propres à divers usages.

8. Une Chaudière en cuivre, platinée d'argent, propre à la fabrication des bougies et autres usages.

9. Serpentin en cuivre, pour la fabrication de la stéarine ou autre cuisson à la vapeur, et outils nécessaires pour cette fabrication.

10. Une quantité considérable de moules pour bougies et chandelles, confectionnés à Londres.

11. Un assortiment de mises pour le savon dur, et tous les ustensiles nécessaires à la fabrication de savon, modèle anglais.

12. Métier à faire les mèches des bougies, et tous les outils nécessaires à une chandellerie, d'après le modèle anglais.

13. Deux belles Grues à double engrenage, avec chaînes.

14. Plusieurs paires de superbes poulies en fer.

15. Outils et attirail de forge, d'atelier, de menuisier et de mécanicien, filières et tarauds, plusieurs centaines de limes neuves, étaux, etc.

16. Cuves en bois de chêne.

17. Un grand assortiment de tuyaux en fer battu de 3/4 à 2 pouces de diamètres, avec coudes, etc.

18. Tuyaux de fonte de 4 et 5 pouces de diamètre, avec coudes.

19. Une quantité considérable de soupapes et robinets de cuivre de toutes dimensions, de boulons, etc.

20. Conduits en fonte, réservoirs id.

21. Une grande partie de Douves en chêne.

22. Coton, mèches, meubles des divers ateliers, une grande quantité de matériaux ayant servi à la construction, vieille fonte, et autres objets, trop long à détailler.

2° A L'ENTREPOT, A ANVERS,

Le MERCREDI 5 JUIN 1859, à 9 heures du matin,

ceux suivants:

1. Chaudière ou Cuve en fer battu, avec soupapes de décharge.

2. Chaudières en fonte à enveloppe, pour chauffer à la vapeur, avec soupapes, etc.

3. Une chaudière en cuivre étamé, avec enveloppe de fer pour chauffer à la vapeur, avec soupapes.

4. Deux grands Bacs ou Cuves, en fer de fonte.

5. Deux Filtrés, à soupapes, à 120 sacs, propres à la filtration du sucre ou de toute autre matière, de la construction de Maeglashan, de Londres.

6. Une quantité considérable de soupapes, robinets et autres objets.

7. 500 pieds de tuyaux, en fer battu, de Russel, de 5/4 à 2 pouces, avec coudes, pistons, etc.

8. 252 pieds de tuyaux de cuivre, pour presses hydrauliques éprouvés, à une pression de 5 tonneaux par pouce, de la construction de Hayward Tyler de Londres.

9. Joints pour dito, dits Joining Bosses et Union, Joints en métal, construits par le même.

10. 10 grandes Cuves en fer battu, propres à divers usages.

11. Une dito ronde, en fonte.

12. Deux Chaudières, dont une pour cuire le savon, ou autres matières, à la vapeur, avec soupapes.

13. Scies circulaires et autres, et autres objets, trop long à détailler.

Tous les objets ci-dessus sont entièrement neufs, et n'ont jamais servi.

Ils sont à voir tous les jours sur les lieux. Le prix est payable le lendemain de la vente.

Les amateurs pourront obtenir tous les renseignements désirables et se procurer des affiches, en l'étude dudit notaire ELIAT, ou en celle du notaire DE KERMAEKER, à Malines.

QU'ON SE LE DISE.

Les CRÉANCIERS du sieur Jean DOR, marchand serrurier, rue vinave d'Ile, à Liège, sont convoqués, pour MERCREDI, 5 JUIN 1859, à 3 heures après-midi, en l'étude du notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n° 2.

Objet de la réunion.

- 1° Règlement et fixation du passif;
 - 2° Vérification du produit de la vente publique des marchandises et objets mobiliers;
 - 3° Répartition et distribution de ce produit;
 - 4° Décharge au notaire comptable.
- Il convient que chaque créancier soit nanti de son titre de créance. 689

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans). Pour Bruxelles et Anvers, 7 h. 10 m. du m. et 4 h. du s. — Pour Gand, 7 h. du m. et 4 h. du s. — Pour Bruges et Ostende, 7 h. du m.	DE BRUXELLES: Pour Liège et stations interm., 6 h. 50 m. 9 h. du m. et 3 h. 45 m. du s. — Pour Anvers, 6 h. 15 m., 9 h., 11 h., 15 m. du m., 4 et 7 h. du s. — Pour Gand, 6 h. 15 m., 10 h. 50 m. du m., 1 h. 30 m. et 6 h. 50 du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h. 15 m. du m. et 1 h. 30 m. de rel. — Pour Louvain et Tirlemont, 6 h. 50 m., 9 h. du m. 3 h. 45 m. et 6 h. 50 m. du s.	D'ANVERS: Pour Liège (Ans), 6 h., 9 h. 50 m. du matin. et 3 h. 50 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h. du m. et 1 h. de rel. — Pour Louvain et Tirlemont, 6 h., 9 h. 50 m. du m., 5 h. 50 m. et 6 h. 15 m. du s. — Pour Gand, 6 h., 9 h. 50 m., 1 h., et 6 h. 15 m. du s. — Pour Bruxelles, 6 h., 9 h. 50 m., 1 h., 3 h. 50 m. et 6 h. 15 minutes du s.	DE GAND: Pour Liège (Ans), 7 h. du m. et 2 h. de rel. — Pour Bruxelles et Anvers, 7 h., 8 h. 45 m. du m., 2 h. et 4 h. 45 m. du s. — Pour Tirlemont et Louvain, 7 h. du m., 2 h. et 4 h. 45 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h., 8 h. 45 m. du m. et 4 h. du s.	D'OSTENDE: Pour Liège (Ans), à midi. — Pour Bruxelles et Anvers, 6 h. 45 m. du m. et à midi. — Pour Bruges et Gand, 6 h. 45 m., midi, et 7 h. 15 m. du s.	DE LOUVAIN: Pour Liège (Ans) et stations interm., 7 h. 45 m., 11 h. 50 m. du m., et 5 h. du s.	DE TIRLEMONT: Pour Liège (Ans), 8 h. 25 m., 12 h. 25 m. et 5 h. 50 m. de relevée. — Pour Bruxelles, Anvers et Gand, 5 h. 20 m., 8 h. 25 m. du m., et 5 h. 50 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 5 h. 20 m. et 8 h. 25 m. du m.
---	--	--	---	---	--	--

BOURSES.

PARIS, LE 29 MAI.

5 p. c.	31 1/2	Mutualité	—
4 p. c.	101 7/8	Act. Réunies	—
5 p. c.	111	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2720	Dettes actives	20
Ob. de la v. de Par.	1197 50	Passive	4 1/2
Emp. belge	101 5/4	Emp. romain	101 1/4
Soc. générale	—	Naples	101 7/8
B. de Belg.	810	Empr. port. 5 p. c.	—

La stagnation la plus complète a régné aujourd'hui sur les fonds français. Il y a eu peu d'affaires dans les autres fonds.

LONDRES, LE 28 MAI.

5 p. c. consolidés	95 7/8	Différées	9 1/2
Belge 1852	101 5/4	Passives	4 1/2
Hol. Dette active	56	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	Bresl.	79 1/2
Id. 5 p. c.	21 5/8	Mexicains 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	29 1/2 19 1/4		

AMSTERDAM, LE 29 MAI.

Dette active	58 15/16	Espagne, Ardoins	18 15/16
5 p. c.	102	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	26 15/16	" 1855	—
Synd. d'am.	95 1/4	" Passive	—
" 5 1/2 p. c.	80 1/4	Portugal, E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	181 1/2	Naples, Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russie, II. et Comp.	104 7/8
" de Rotterdam	—	" 1828—1829	—
Prusse L. 1852	170	" C. c. Hope	—
Autriche, Métall.	105 5/8	" Ins. gr. liv.	—
Brésil, Emp.	79 1/4	Pologne, L. 500 fl.	141 5/4

ANVERS, LE 30 MAI.

(Elle n'a pas eu lieu, à cause de la Fête.)

Belge 5 p. c. 101 5/8. — Ardoins 1878 A. — Lots de Pologne 140 5/4 A. — Dito 119 1/4 P. — Lots de Prusse 127 1/2 A. — Romain 101 5/4 et P.

BRUXELLES, LE 30 MAI.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries	—
Emp. Rothschild	101 3/8	P Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 30 mil.	92 1/8	A Mutualité	105 1/2 et A
Id. de 57 mil.	71 5/8 et	P S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	—	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	775	P Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1645	A Borinage	—
S. de Comm. de E.	—	Honyoux	—
B. de Belgique	79 1/2	A Papeterie	—
C. de S. et Oise	—	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	Luxembourggoise	—
Banque Foncière	—	Civile	—
Idem	—	Herve	—
Flenu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	100	P Holl. Dette active	—
Levant du Flenu	—	Losrenten inscr.	—
Ougrée	—	Autriche, Métalliq.	—
Sars-Longscham	150	A Naples, C. Falcon	—
Chemin de Fer	—	Espagne, Ardoins	18 7/8
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Chatelineau	—	Différée de 1850	—
Verrières	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verrier. de Charl.	—	Brésil, E. de Roth.	—
L'Espérance	—	Bone, E. de 1854	—

VIENNE, LE 21 MAI.

Métalliques 5 p. c., 107 1/2. — Actions de la Banque 4519.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 30 MAI.

Le koff hanov. 4 Gebroeders, v. de Stettin, ch. de froment. Deux bricks au bas de la rivière noms inconnus.

MARCHE DE LIÈGE DU 30 MAI 1859.

Froment, l'hectolitre fr. 25 72.
Seigle, idem 15 78.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, n° 672.